

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du Mercredi 22 MARS 2023 à 18 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 15 Mars 2023, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 22

Danièle Kha, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Yves Schryve, Morgane Come, Emilie Cerisay, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean Pierre Moing, Arnaud Le Penneec, Noëlle Brunerie, Leila BARON, Eric Saintilan, Michel Tobie, Bruno Goenvic, Serge Nilly, Alain Kerhervé.

Pouvoirs : 11

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Michaël Quernez  
Nadine Constantino a donné pouvoir à Michel Forget  
Isabelle Baltus a donné pouvoir à Emily Cérisay  
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant (à partir de 21 heures)  
Yvette Metzger a donné pouvoir à Danièle Kha  
Ronan Gouerec a donné pouvoir à Isabelle Le Douaron (jusqu'à 19 h 30)  
Isabelle Le Douaron a donné pouvoir à Ronan Gouerec (à partir de 21 h)  
Didier Le Roux a donné pouvoir à Yves Schryve  
Pierre Guillon a donné pouvoir à Danièle Brochu  
Sonia Monfort a donné pouvoir à Eric Saintilan

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Emilie Cérisay

## **22. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET L'INRAP RELATIVE A LA REALISATION DU DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE PLACE DES ECOLES (ABORDS)**

### Exposé :

Dans le cadre du chantier de construction du Conservatoire communautaire de musique et de danse et suite au dépôt du projet d'aménagement de voirie place des écoles, la DRAC a informé la Ville par arrêté n° 2022-199 du 7 juin 2022 de la prescription d'un diagnostic archéologique des abords de la place des écoles « *considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique car ils sont situés dans une zone susceptible de conserver des vestiges du Moyen Âge aux abords immédiat de la place des Ecoles, dont une fouille a été réalisée à l'été 2022, sur laquelle une importante occupation du Moyen Âge a été mise au jour. Les rues adjacentes constituent donc une prolongation de l'étude scientifique actuellement développée et pourraient apporter de nombreuses réponses sur les modalités de l'installation, très tôt, en ville haute de Quimperlé.* ».

L'INRAP a été retenu pour effectuer cette opération de diagnostic archéologique **du 11 avril au 12 mai 2023**. L'emprise du diagnostic est de 2 100 m<sup>2</sup>, il comprend les places de parking de la rue de Mellac, la Place des écoles et la rue Génot et l'emprise de l'ancienne Police Municipale. Trois sondages seront réalisés.

En amont du chantier de diagnostic, une phase de démolition de l'ancien pavillon abritant antérieurement la police municipale ainsi que les murets des abords aura lieu à partir du 3 avril au 7 avril 2023. L'emprise du chantier de démolition laissera libre l'accès à la rue Bisson.

Les livraisons de la cantine de l'école Bisson et Guéhenno par la rue Bisson resteront possibles au moment des travaux de démolition et du diagnostic. Le diagnostic archéologique se terminera par la rue Mellac. Il suivra la même organisation que celui mis en œuvre pour la place St Colomban.

L'entreprise Colas aura en charge la mise en œuvre de la sécurisation, l'évacuation des déchets et la remise en état après travaux. Le coût de prise en charge pour la collectivité est estimé à 20 000 €. Il comprend l'ensemble des missions confié à l'entreprise Colas dans le cadre de son marché d'entretien de voirie. Ce montant a été inscrit au PPI de l'aménagement des abords du conservatoire pour 2023.

Une signalétique et une communication spécifique durant le chantier seront proposées à l'attention de la population et des riverains.

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui lie la Ville de Quimperlé et l'INRAP.

P.J. : convention

Avis favorable la commission municipale petite enfance, éducation, jeunesse, du 9 mars 2023

Avis favorable de la commission culture, arts et patrimoine du 14 mars 2023

Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité



Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Affiché le

ID : 029-212902332-20230322-20230322A-DE

